

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR09.06PR  
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 720'000.-- pour le  
renouvellement des infrastructures de distribution d'énergie à la Rue  
de la Blancherie ;  
une demande de crédit d'investissement de Fr. 712'000.-- pour le  
renouvellement des infrastructures de distribution d'énergie à la Rue  
du Curtil-Maillet.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 24 février 2009 au siège du SEY

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Catherine Carp, Samuel Gurtner, Jean-Yves Guyon, Nora Lechmann, Albert Martin, Etienne Mutrux, David Wulliamoz et de la soussignée Soufia Fékih.

La délégation municipale était composée de Messieurs Cédric Pillonel, Marial Bujard et Olivier Schmid. Nous les remercions pour leur explications et commentaires.

Explications de la Municipalité :

Ce préavis porte sur deux objets distincts, mais similaires dans leurs traitements. Aussi, pour éviter de multiplier les commissions, la municipalité a choisi de les regrouper dans un seul et même préavis. La particularité de ces deux chantiers, est qu'ils ne concernent que le SEY ; URBAT, STE, etc... n'ayant pas prévus de travaux dans ces mêmes secteurs. A ce propos, la commission a pris note, que les divers services de la Ville collaborent désormais au sein d'une Commission des Infrastructures du Sous-sol d'Yverdon (CISY) chargées de coordonner les travaux sur le territoire de la commune. La CISY, qui nous a été présentée comme mieux structurée, plus dynamique et plus régulière, remplace ainsi les « séances interservices ».

Les travaux exposés dans le préavis se dérouleront selon un plan désormais standard et il n'y a pas de nouveautés quant à la manière de gérer les chantiers. En ce qui concerne la rue de la Blancherie, le chantier pourrait prendre du retard si, par miracle, une découverte archéologique intéressante venait à y être faite. Ce qui est malheureusement très peu probable.

En ce qui concerne la rue du Curtil-Maillet, les tronçons qui posent problème doivent être changé, cela devenant urgent et ce, quelque soit le projet qui sera retenu en définitive par AggloY. Le mobilier urbain pourra subir, dans le cadre de la finalisation du projet AggloY, des transformations, mais en aucun cas les infrastructures en sous-sol.

A la suite de cette présentation, Monsieur Schmid a tenu à présenter à la commission un objet, représentant le travail de fin de formation de soudeur plastique de l'un des employés des SEY. Cette démonstration a permis à la commission de se rendre compte de la diversité des différents modes d'assemblage des tuyaux d'eau potable.

Conclusion :

Suite aux explications données, la commission relève qu'il est urgent de procéder au remplacement des infrastructures de distribution d'énergie tel que présenté dans le présent préavis. Ceci d'autant plus que le SEY accuse un certain retard, pour ne pas dire un retard certain dans le renouvellement de ses infrastructures en général. C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers-ères, d'accepter le préavis 09.06 tel que présenté par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 16 mars 2009

La rapporteuse  
Soufia Fékih